

Gouvernement du Québec
La ministre déléguée à la Réadaptation,
à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique
et aux Saines habitudes de vie
Ministre responsable de la région de la Montérégie

Québec, le 20 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 avril 2016, la députée de Laporte déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec, par un effort conjoint des ministères pertinents :

- de reconnaître le bruit environnemental comme un « polluant » ayant des effets nuisibles sur la santé publique et la qualité de vie de la population;
- de convenir de valeurs guides et de normes réglementaires couvrant toutes les sources de bruit, sur tout le territoire du Québec, autant urbain que rural;
- de doter le Québec d'une politique publique contre la pollution sonore, mettre en place une surveillance adéquate et les moyens appropriés pour la faire respecter.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux considère le bruit environnemental comme une préoccupation de santé publique grandissante qui est d'ailleurs incluse dans notre nouveau Programme national de santé publique 2015-2025.

De plus, en 2013, le ministère a créé un comité interministériel dont le mandat est de partager les connaissances, accroître la collaboration entre les ministères en vue de proposer des orientations gouvernementales qui permettront de réduire les impacts du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie des citoyens du Québec.

... 2

Les membres de ce comité représentent plusieurs partenaires ministériels, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, dont les auteurs de l'Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental, de l'Institut national de santé publique du Québec, mentionné dans la pétition.

Nous sommes confiants que le mandat du comité répond aux interventions demandées dans cette pétition.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

p. j.

N/Réf. : 16-MS-05149